

Auxerre, le 23 juin 2011

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et primaire

Mesdames et Messieurs les enseignants, enseignants spécialisés, psychologues scolaires

Inspection de l'Éducation Nationale
Auxerre I

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 AUXERRE Cedex

Tél. : 03 86 72 20 43

Fax : 03 86 51 21 30

Mail : secaux1@ac-dijon.fr

<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

Emargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, ZIL et Brigade compris)

NOTE de SERVICE N°8 2010 - 2011

1. Elaboration du plan des actions de formation et d'animations pédagogiques 2011/2012

La rencontre avec les enseignants « maître d'accueil temporaire » (M.A.T) et les professeurs des écoles, « maîtres formateurs » de la circonscription a permis d'échanger et de réfléchir aux pistes possibles pour le plan des actions de formation et d'animations pédagogiques (cf. relevé de conclusions, en annexe).

Le groupe d'enseignants volontaires inscrits dans les travaux de recherche pédagogique en éducation prioritaire, en français et en mathématiques, s'est réuni pour un bilan des actions menées cette année. Là encore, des échanges fructueux ont permis, en plus du bilan, de tracer les grandes lignes de la poursuite de ces travaux en 2011/2012.

Les réunions des directeurs et le groupe de pilotage RASED, programmées la semaine prochaine, constitueront d'autres opportunités pour dresser un bilan des actions conduites lors de ces deux années et esquisser les perspectives pour la rentrée prochaine. Les relevés de conclusions de ces différentes réunions seront mis en ligne sur le site de la circonscription.

S'il doit ordonner et traduire les besoins exprimés et/ou identifiés, le plan de formation en circonscription doit également prendre en compte les orientations institutionnelles. Outil au service de l'accompagnement et de l'évolution des pratiques professionnelles, son efficacité résulte dans une large mesure de la lisibilité de ses priorités et de la précision des actions qui en constituent les déclinaisons. On inscrira ainsi la réflexion dans un cadre qui devra notamment prendre en compte :

- les axes prioritaires du nouveau projet d'école et notamment la « personnalisation des parcours »
- des liaisons renforcées primaire – collège, vers une Ecole du socle commun de connaissances et de compétences
- les indications données par les évaluations nationales (CE1 - CM2)
- l'enseignement des langues vivantes
- les projets d'inclusion des CLIS des écoles Courbet, Rive Droite et Chablis (en lien étroit avec l'équipe ASH du département)
- l'accueil des primo arrivants (en lien avec le CASNAV)
- la prévention et la gestion de la violence à l'école
-

De la qualité de la réflexion collective dépend pour une large part la justesse de l'analyse des besoins et la pertinence de leur traduction dans le futur plan des actions de formation et d'animations pédagogiques. Je

remercie ainsi l'ensemble des équipes impliquées au sein des conseils des maîtres ou de cycles et dont les échanges, par delà la confrontation des besoins individuels, contribuent à nourrir la réflexion collective.

2. Suites à donner à la commission d'appel

Les dossiers examinés par la commission d'appel ont révélé, pour un certain nombre d'élèves, des lacunes telles que la poursuite de la scolarité dans la classe ou dans le cycle supérieur n'apparaît pas profitable. Pour d'autres, les difficultés, bien que réelles, s'inscrivent dans un ensemble de résultats en progression ou prennent appui sur une force de caractère qui font de la classe supérieure le milieu le plus apte à la poursuite d'un parcours qui ne s'accommode pas nécessairement du découpage en années scolaires.

Le retour à la réussite ne saurait cependant se satisfaire de la seule décision de maintien ou de passage dans la classe supérieure. L'une ou l'autre de ces deux mesures, à défaut d'une adaptation des conditions d'apprentissage aux difficultés de l'élève, adaptation prenant notamment en compte les compétences qu'il a déjà acquises (situation de maintien) ou qu'il ne maîtrise qu'imparfaitement (situation de passage), risque de demeurer sans réels effets. Nombreuses sont les études qui en attestent.

Je vous demande en conséquence de bien veiller à ce que ces élèves soient tous bénéficiaires d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE). Formalisé par un écrit, ce programme doit être conçu comme un plan d'actions coordonnées destinées à répondre aux difficultés de l'élève. Personnalisé, car centré sur ses besoins particuliers, ce programme pourra être mis en œuvre au niveau de la classe (progressions d'apprentissages tenant compte, en situation de maintien, des acquis ou, en situation de passage, des faiblesses ; adaptation des supports didactiques ; étayage particulier ; évaluations spécifiques ...) au sein du cycle (« passerelles » disciplinaires voire temps de présence dans une classe de niveau voisin) ou dans des groupes réunissant, par ateliers décloisonnés, des enfants présentant les mêmes besoins.

Vous veillerez en tout état de cause à ce que chaque PPRE soit décliné au travers de périodes courtes déterminées avec précision de telle sorte que les objectifs qui leurs seront assignés présentent bien un caractère opérationnel et évaluable. Vous vous assurerez de même de l'adhésion de l'enfant et de sa famille à la démarche mise en œuvre. Le PPRE, dans l'esprit d'un contrat justifié et négocié, doit notamment être signé par toutes les parties prenantes (école, parents, élève).

L'année scolaire s'achève. Pour nombre d'acteurs de nos écoles, directeurs, enseignants, membres de RASED, ATSEM... elle marque une étape décisive. Certains, en effet, quitteront les écoles de la circonscription d'Auxerre 1 afin de poursuivre leur carrière dans un autre cadre ou sous d'autres cieux ; d'autres goûteront aux joies de la retraite. Je remercie ainsi particulièrement Danièle PANGRAZI, Michèle ARNOULD et Philippe BONTE pour leur implication continue dans la bonne marche de leurs écoles comme pour leur contribution à la réussite des élèves dont ils ont eu la responsabilité. Mes vœux sincères d'heureuse retraite les accompagnent.

En ce qui me concerne, je poursuivrai ma mission d'IEN en Haute-Marne, dans l'académie de Reims. Alain NIERMONT, actuel IEN à Autun, me succèdera à la rentrée. Ces deux années passées dans la circonscription d'Auxerre 1 m'auront permis d'apprécier la beauté et le caractère si particulier de ce territoire, la valeur des personnes, toutes fonctions et statuts confondus, et la qualité du travail accompli par des équipes dynamiques et disponibles.

Je souhaite d'excellentes vacances à chacun d'entre vous et la pleine réussite de vos projets personnels et professionnels.

L'inspecteur de l'Education nationale



Michel BUR

Annexe :

- relevé de conclusions (MAT-PEMF)